



Presse

Lu pour vous

aef.info
SÉCURITÉ GLOBALE

Vendredi 29 novembre 2019

Par Clément GIULIANO, Dépêche 617245 - Reproduit avec l'aimable autorisation de www.aef.info

Retraite des policiers : le gouvernement fait part de ses pistes aux syndicats

[Dépêche mise à jour jeudi 28 novembre 2019 à 14h20 : la CFTD est également pour le maintien du régime spécial et de la bonification dont bénéficient les policiers.]

Les syndicats de policiers détaillent les propositions du gouvernement quant à la réforme de leur régime spécial dans le cadre de la réforme des retraites. Reçus au cours des derniers jours par Sophie Lebret, conseillère spéciale de Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire aux Retraites, ils rapportent notamment l'intention de l'exécutif de maintenir la possibilité d'un départ à 52 ans pour les agents ayant exercé des fonctions dangereuses pendant au moins 27 ans. Cette durée est toutefois négociable. L'ensemble des organisations réitèrent leur opposition à cette approche.

La cour de la Préfecture de police de Paris lors d'une cérémonie (photo d'illustration) AEF info

Les organisations syndicales représentatives de policiers font le point sur les projets du gouvernement dans le cadre de la réforme des retraites à l'issue d'une série de rencontres bilatérales avec Sophie Lebret, conseillère spéciale du Haut-commissaire aux Retraites, en présence notamment de Christophe Mirmand, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, et d'Éric Morvan, directeur général de la police nationale. Ces réunions ont eu lieu entre le mardi 19 et le lundi 25 novembre 2019.

Au cours de ces rencontres, la conseillère a notamment fait part de plusieurs orientations, rapportent Unité SGP police-FO, l'Unsa police et les syndicats affiliés à la CFE-CGC (Alliance, Synergie et SICP) **et à la CFTD (Alternative, SCSi et CFTD Interco) :**

- **Suppression du régime spécial de retraite des policiers** au profit du régime universel à point ;
- **Fin du calcul de la retraite sur les six derniers mois d'activité ;**
- **Maintien de l'âge légal de départ à 57 ans ;**
- **Maintien d'un départ anticipé possible à 52 ans** pour les policiers ayant exercé des missions dangereuses pendant 27 ans minimum, comme le proposait Jean-Paul Delevoye dans son rapport publié en juillet 2019 ([lire sur AEF info](#)). **Cette durée est toutefois négociable, a fait savoir la représentante du haut-commissaire aux Retraites aux organisations. Sophie Lebret a par ailleurs assuré que "la définition des missions dangereuses serait souple", rapporte la CFTD ;**

- **Suppression de la bonification** d'une annuité de retraite toutes les cinq années de service, compensée par une "surcotation patronale" ;
- **Prise en compte de l'ensemble des primes et indemnités** dans le calcul de la pension.

L'opposition des organisations

L'ensemble des organisations font part de leur opposition à ces pistes. Unité SGP police-FO souligne sa "ferme opposition au régime universel de retraite par points", tandis que l'Unsa police regrette un "dialogue de sourd" avec l'administration.

Les syndicats demandent le maintien du régime spécial et de la bonification d'une annuité tous les cinq ans. Toutes les organisations s'accordent également pour refuser l'approche "missionnelle" envisagée pour permettre un départ à la retraite avant 57 ans. Alliance, Synergie et le SICP réclament ainsi qu'"aucune distinction" ne soit opérée entre les policiers dits "actifs". **Pour la CFDT, le statut de ces derniers est "indivisible".**

La plupart des organisations demandent par ailleurs la prise en compte du statut de travailleur de nuit dans le calcul de la retraite, ainsi que la suppression du plafonnement en matière de cumul emploi-retraite. Les syndicats réclament enfin des simulations à partir des pistes envisagées par le gouvernement.